

Le travail en SESSAD autour de l'enfant polyhandicapé

Les parents d'enfants polyhandicapés n'ont pas choisi d'accueillir un enfant au développement si altéré. Lorsqu'il leur est proposé de rencontrer l'équipe d'un service de soins à domicile, ils ouvrent leurs portes sans que, non plus, cela soit leur choix intrinsèque. Et pourtant, chez eux, dans leur intimité, les professionnels vont devoir intervenir et créer les conditions nécessaires à la mise en place d'une rencontre qui saura répondre aux besoins de leur enfant, mais aussi construire avec eux son projet de vie. Quelles compétences les professionnels doivent-ils acquérir afin de créer un espace favorisant l'éveil, les soins et le suivi spécifique de l'enfant au sein de son environnement quotidien ? Comment ces compétences peuvent-elles s'articuler avec celles des parents afin de créer l'alliance nécessaire à une prise en charge adaptée à l'évolution des enfants polyhandicapés ?

Objectifs

PRINCIPAL

- Coordonner et élaborer les actions des professionnels pour améliorer l'accompagnement des enfants au domicile, à travers une meilleure collaboration avec la famille, parents et fratrie.

SPÉCIFIQUES

- Identifier le cadre d'intervention du SESSAD et ses enjeux.
- Identifier les caractéristiques de l'intervention à domicile.
- Clarifier les places de chacun (rôle, fonctions, mission).
- Analyser la complexité des équilibres familiaux et la façon dont l'intervention à domicile peut les impacter.
- Repérer, valoriser et accompagner les compétences de l'enfant et les compétences familiales.
- Développer la complémentarité entre intervention professionnelle et famille.

Contenu

Le SESSAD : une institution nomade

- Le service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) :
 - Histoire du SESSAD dans le champ du polyhandicap,
 - Fonctionnement et cadre d'intervention,
 - Le projet personnalisé,
 - La famille de l'enfant,
 - L'équipe pluridisciplinaire,
 - Les partenaires.
- État des lieux de votre SESSAD :
 - Son histoire,
 - Son fonctionnement,
 - Le projet de service,
 - Le travail avec la famille,
 - L'équipe,
 - Le partenariat.

Domicile : voyage en terres inconnues

- La spécificité du polyhandicap :
 - Arrivée d'un enfant polyhandicapé dans une famille,
 - Temporalité de chaque famille,
 - Diversité des situations.
- La notion de domicile :
 - Le « chez-soi »,
 - Le travail dans l'intimité des familles : Espace privé et intimité, Émotions, Observation.

Rencontre avec l'enfant et sa famille

- Un cadre d'intervention.
- Un espace bienveillant (observation/écoute).
- Une solitude relative.
- La séance (guidance parentale).

La possible alliance

- Compétences et partage de savoirs.
- La posture professionnelle.
- Un cadre commun.
- L'alliance.

Méthode

- Identification des besoins de formation.
- Positionnement en début et en fin de formation pour mesurer la progression du stagiaire.
- Alternance d'apports théoriques et d'expériences vécues, perfectionnement des connaissances et des compétences.
- Échanges et réflexions, analyse de situations apportées par les stagiaires.
- Mise en lien des éléments théoriques de la première journée avec les séquences vidéos apportées par les stagiaires.
- Apports bibliographiques.

INTRA-ÉTABLISSEMENT

Durée : 2 jours (14 heures).

Coût : 1 310 €/jour

S'ajoutent les frais de déplacement et d'hébergement des formatrices.

Infos Pratiques

14 PARTICIPANTS MAXIMUM

PUBLIC

Tout professionnel travaillant en SESSAD ou voulant travailler en SESSAD.

Par sa présence requise au terme de l'action, un cadre participant au bilan, voire à la formation, permet de porter une dynamique institutionnelle nécessaire à la pérennité des projets.

☒ **PRÉREQUIS** Aucun prérequis n'est nécessaire.

INTERVENANTES

- **Stéphanie ANDRÉ-MOUNIER**, éducatrice de jeunes enfants.
- **Frédérique LEMPREUX**, éducatrice spécialisée, responsable de formation.

ÉVALUATION

Évaluation des acquis tout au long de la formation sur la base des productions personnelles. À l'issue de la formation, l'intervenante évalue l'atteinte des objectifs avec un questionnaire (cf. mise en œuvre du dispositif d'évaluation p.128-129).